

## **Plan de formation :**

### **Le changement de structure d'exercice**

Présentation d'un cas pratique :

SCP avec 4 associés :

- A : Va partir en retraite d'ici quelques mois – s'est engagé à céder à 2 repreneurs : E et F
- B : 50 ans – plus d'emprunt personnel
- C : 40 ans avec encore un emprunt personnel important
- D : 60 ans – plus d'emprunt personnel – ne sait pas s'il continue ou pas...

#### **1<sup>ère</sup> analyse : Conservation de la structure actuelle – aucun changement**

Analyse des conséquences pour :

- A : rappel de l'exonération pour départ en retraite
- B et C : RAS
- D : rappel des PV professionnelles s'il souhaite céder quelques %
- E et F : déductibilité des intérêts d'emprunt

#### **En fonction du projet d'entreprise, volonté possible de passer en SEL**

#### **2<sup>ème</sup> analyse : Passage en SEL**

Rappel : transformation de la SCP en SEL entraîne passage à l'IS

- ⇒ Pour maîtriser la date de passage à l'IS, mieux vaut dissocier les deux événements :
  - 1<sup>ère</sup> étape : la SCP opte pour l'IS
  - 2<sup>ème</sup> étape : transformation de la SCP en SEL

#### **1 – Conséquences de l'option pour l'IS : sur la structure / pour les associés**

- PV en report d'imposition
- Droits d'enregistrement
- Déduction de la rémunération des dirigeants du résultat fiscal
  
- ⇒ Rappel des conséquences pour A qui bénéficiait d'une exonération de PV pour départ en retraite (en BNC)
- ⇒ Comparatif IR (BNC) / IS en supposant une rémunération fixe et la distribution totale du résultat

On peut aller plus loin pour optimiser la fiscalité et créer une ou plusieurs SPFPL

## **2 – Transformation de la SCP en SEL**

Raison : seules des personnes physiques peuvent être associées d'une SCP

⇒ Pour créer des SPFPL il faut que la SCP se transforme en SEL

Nous ne développerons pas SELARL ou SELAS... Pas suffisamment de temps

MAIS c'est l'occasion de réfléchir à de nouvelles règles entre associés : majorités requises pour les décisions, distinction rémunération du travail (rémunération fixe) / capital (dividendes)...

## **3 – Création d'une ou plusieurs SPFPL : avantages / inconvénients**